



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'environnement, des transports,  
de l'énergie et de la communication DETEC

**Office fédéral de la communication OFCOM**  
Division Médias

2501 Biel/Bienne

OFCOM; bux

POST CH AG

Référence : BAKOM-313.6-10/2/3/1

Événement administratif :

Votre référence :

**Biel/Bienne, le 19 juin 2023**

## **Consultation sur le transfert économique de TeleBilingue AG**

Madame, Monsieur,

TeleBilingue AG est titulaire d'une concession de diffusion pour le programme radio TeleBilingue dans la zone de desserte 6, Biel-Bienne, indiquée à l'annexe 1, chiffre 4 de l'ordonnance du 9 mars 2007 (ORTV; RS 784.401). Jusqu'à présent, Fredy Bayard (90%), François Manach (5%) et Eric Meizoz (5%) se partageaient les parts du capital.

Désormais, Stefan Niedermaier reprend les parts de François Manach et d'Eric Meizoz, ainsi que 40% des parts à Fredy Bayard. Fredy Bayard et Stefan Niedermaier possèdent ainsi chacun 50% des parts du capital. Les droits de vote sont répartis en conséquence.

Comme ce changement de propriétaire concerne plus de 20% du capital-actions de TeleBilingue AG, il est considéré comme un transfert économique de la concession de TeleBilingue, en vertu de l'article 48, alinéa 3, de la loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV). Celui-ci doit être annoncé au Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) et approuvé par ce dernier. TeleBilingue AG a demandé au DETEC l'autorisation correspondante avant l'exécution du contrat d'acquisition.

Office fédéral de la communication OFCOM

Etienne Bürdel

2501 Biel/Bienne

Siège : Zukunftstrasse / Rue de l'Avenir 44, 2501 Biel/Bienne

Tél. +41 58 465 22 52

[etienne.buerdel@bakom.admin.ch](mailto:etienne.buerdel@bakom.admin.ch)

<https://www.bakom.admin.ch>



Avant de rendre sa décision, le DETEC souhaite connaître la position des cantons couverts par la zone de desserte et des autres milieux intéressés. Nous vous invitons ici à vous prononcer sur le transfert de la concession. Vous trouvez les documents concernant la demande de transfert sur le site internet de l'OFCOM, sous: [www.bakom.admin.ch](http://www.bakom.admin.ch) > L'OFCOM > Bases légales > Consultations.

Veillez envoyer votre avis par écrit jusqu'au **7 juillet 2023** par courriel à [m@bakom.admin.ch](mailto:m@bakom.admin.ch) ou par courrier postal à l'adresse: OFCOM, division Médias, rue de l'Avenir 44, 2501 Bienne.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Office fédéral de la communication



Susanne Marxer  
Vice-directrice

Annexe(s):

- Annonce et demande de transfert économique de TeleBilingue AG

Copie à:

- Canton de Berne
- Canton de Fribourg
- Canton de Soleure
- SRG SSR
- Telesuisse
- Syndicat suisse des mass media SSM
- impressum